



**ARRÊTÉ N° 2021-100**

**portant inscription au tableau d'avancement au grade de syndic des gens de mer principal 2<sup>e</sup> classe au titre de l'année 2022**

**La ministre de la transition écologique,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2000-572 du 26 juin 2000 portant statut particulier du corps des syndics des gens de mer. ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2021 fixant les taux de promotion dans les corps des dessinateurs, des adjoints administratifs des administrations de l'Etat, des adjoints techniques des administrations de l'Etat, des experts techniques des services techniques, des syndics des gens de mer et des personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat du ministère de la transition écologique pour les années 2022-2024 ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTE, MCTRCT et MM en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2022 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir au tableau d'avancement dans le grade des syndic des gens de mer principal 2<sup>e</sup> classe au titre de l'année 2022 est fixé à 8.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les huit agents dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade de syndic des gens de mer principal 2<sup>e</sup> classe au titre de l'année 2022.

**Article 2 :**

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 14 décembre 2021

Pour la ministre et par délégation,

**La sous-directrice  
des personnels administratifs  
et maritimes**

**Florence VALENZA-PAILLARD**

Annexe à l'arrêté n° 2021-100

Tableau d'avancement pour l'accès au grade de *syndic des gens de mer principal 2e classe*  
Au titre de l'année 2022

Civilité	Nom Prénom	Région	Service
M.	ARIZZI Fabien	Nouvelle-Aquitaine	DIRM SA
M.	GAY Arnaud	Etablissement public	ENIM
Mme	GUENEUC Christelle	Etablissement public	ENIM
Mme	LE QUELLEC Christa	Etablissement public	ENIM
Mme	LEBERGER Charlotte	Etablissement public	ENIM
M.	LENOIR José	Hauts-de-France	DDTM 62
Mme	MARCHEGAY Aurore	Etablissement public	ENIM
M.	SURET Gaylord	Normandie	DIRM MEMN